



MANDATURE
PRÉSIDENTIELLE
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2006-2008



MANDATURE
PRÉSIDENTIELLE
DU CES
2006-2008

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Luxembourg, le 16 janvier 2009

5. Les relations et les activités du CES au niveau supranational	35
5.1. Au niveau des institutions supranationales	35
5.1.1. La Commission européenne	35
5.1.2. Le Bureau International du Travail	35
5.2. La coopération avec les pairs	37
5.2.1. Les réunions des Présidents et Secrétaires généraux des CES de l'UE et du CESE	37
5.2.2. Le renforcement de la coopération du CESE et des CES nationaux en matière de stratégie de Lisbonne	38
5.2.3. Le réseau «CESLink»	38
5.2.4. Les activités au sein de l'AICESIS	39
5.2.5. Les activités des Sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires	41
5.2.6. Les activités au sein de l'UCESIF	42
5.3. Les relations bilatérales	42
5.3.1. La coopération avec le CES de Lorraine	42
5.3.2. La coopération avec le CES de la République de Guinée	43
5.3.3. La collaboration avec le CESE de France	47
5.3.4. La participation au Premier Forum de la société civile balte	47
5.3.5. Le CES de Bulgarie en visite au Luxembourg	47
5.3.6. Visite d'un représentant du CES du Sénégal	49
6. Conférence de haut niveau sur les implications du Traité de Lisbonne sur les services d'intérêt général	51
7. Une nouvelle image du CES tournée vers l'extérieur - La maison du dialogue social permanent	53
7.1. Un nouveau sigle adapté aux nouvelles données	53
7.2. Le lancement du nouveau site interactif du CES	53
III. Annexes	55
Les membres du CES et du CES élargi	56
Délégation luxembourgeoise du Comité Économique et Social de la Grande Région	58
Délégation luxembourgeoise du Comité Économique et Social européen	59
Le secrétariat	60



M. Romain Schmit, *Président*

Le mot du président

Il y a peu, un de mes prédécesseurs sur le siège du Président du Conseil économique et social (CES) m'a dit son regret de voir que le CES n'est pas assez connu. Beaucoup de politiciens connaîtraient l'institution, mais ses travaux ne seraient pas systématiquement suivis de sorte qu'ils puissent le cas échéant animer le débat parlementaire.

Je reconnais que je partage cette analyse, mais qu'en parallèle il faut se rappeler ce qu'est le CES: à savoir un organe consultatif du Gouvernement, et non un «think tank» politique d'où devraient sortir toutes sortes d'idées radicales dans les domaines économique, social et autres. Le CES n'est pas non plus la concurrente du Comité de coordination tripartite, où siège également le Gouvernement, ce qui fait que son action est immédiatement visible.

Le CES, et son nom l'indique, a avant tout mission de CONSEIL. Ses membres, issus de toutes les catégories socioprofessionnelles, occupent tous des postes importants au sein de leurs organisations professionnelles ou syndicales respectives, leurs avis sont guidés par l'expérience du terrain. Les groupes constituant le CES forment un équilibre sans qu'une tendance particulière n'exerce une influence prédominante dans les avis de l'institution ce qui fait que les avis se caractérisent toujours par la recherche de consensus, ce que d'aucuns reprochent par ailleurs au CES. Le troisième groupe, bien qu'appelé des fois à arbitrer les débats entre employeurs et syndicats, guide avant tout les débats par son travail d'excellence tout en restant très discret et sans influence directe et partisane.

Le point fort du CES est sans doute sa manière de travailler. Discret, dans l'ombre, à l'abri des microphones et des caméras, le CES peut prendre son temps pour réfléchir à un problème donné. Les thèmes sont généralement issus des domaines économique et social, sans pourtant omettre d'autres domaines comme le droit constitutionnel, le logement ou encore l'environnement. Il agit à la demande du Gouvernement ou à sa propre initiative.

Toutes ces considérations m'amènent à qualifier le CES de joyau du partenariat social. Si la Tripartite lui fait parfois de l'ombre, il n'en reste pas moins que les partenaires sociaux disposent avec le CES d'un formidable instrument pour mener à bien des discussions qui autrement n'aboutiraient jamais. Nous devons tout faire pour renforcer le CES, pour faire avancer cette institution du dialogue social, dans l'intérêt commun bien compris. Personnellement, je pense que le CES est de ces institutions dont on remarque ce qu'elle valait une fois qu'elle n'est plus. Dans cet ordre d'idées, j'aimerais inviter tout le monde, employeurs, travailleurs, responsables politiques, de continuer à œuvrer de façon constructive et de raviver chaque jour un peu plus le dialogue social institutionnalisé afin que le CES puisse continuer à exceller par son travail fourni dans l'intérêt du pays.

Romain Schmit



De gauche à droite: M. Serge Allegrezza, *Vice-Président* - Mme Marianne Nati-Stoffel, *Secrétaire Générale* -
M. Romain Schmit, *Président* - Mme Martina Menei, *Attachée de direction* - M. Raymond Hencks, *Vice-Président* -
M. Jeff Reuter, *Attaché de direction*

La composition du Bureau du CES 2006-2008

Schmit Romain, *Président*

HENCKS Raymond, *Vice-Président*

ALLEGREZZA Serge, *Vice-Président*

NATI-STOFFEL Marianne, *Secrétaire Générale*



I. Introduction

– Le présent rapport, établi par le Secrétariat, reprend les principales activités de la mandature bisannuelle 2006-2008 du Bureau du CES, présidé par M. Romain Schmit, nommé Président par arrêté grand-ducal du 11 décembre 2006.

Conformément au principe de rotation bisannuelle de la présidence entre les trois groupes composant le CES, M. Romain Schmit a été désigné par le groupe patronal, les Vice-Présidences étant assumées respectivement par le représentant du groupe salarial M. Raymond Hencks et le représentant des membres directement nommés par le Gouvernement, M. Serge Allegrezza.

Les activités de la Présidence et du Bureau sous revue couvrent la deuxième moitié de la mandature quadriennale 2004-2008 du CES, M. Raymond Hencks, ayant présidé le CES de 2004-2006.

Une nouvelle mandature quadriennale du CES débutera le 16 janvier 2009.

– La mandature présidentielle 2006-2008 s'est située dans la continuité de celle initiée en 2004, caractérisée par l'adaptation aux mutations de l'environnement européen et international.

Dans son discours d'investiture, le Président s'est engagé à approfondir l'esprit de collégialité et de sérénité entre les membres. Le Président, dans toutes les occasions où il représentait le CES, a marqué son attachement profond au modèle luxembourgeois qui veut que le bien-être des travailleurs, leurs droits, d'un côté, et les intérêts des entreprises, exprimés en termes de compétitivité et de productivité, d'autre part, ne soient pas antinomiques, mais complémentaires.

Il faut les faire évoluer en parallèle et œuvrer pour faire converger les intérêts vers un objectif commun, à savoir le bien-être de toute la société ancré dans le développement durable.

Si, de temps en temps, il faut choisir, donner à l'un ou l'autre la préférence, il est impératif qu'à terme tant les intérêts de l'entreprise que ceux des travailleurs doivent trouver leur compte, sinon la cohésion sociale s'en trouve affectée. Compétitivité et bien-être des travailleurs constituent un cercle vertueux, efficacité économique et droits positifs des travailleurs se déterminent mutuellement dans le moyen et long terme.

– La Présidence s'est également engagée à rendre le CES plus visible et à moderniser son image vers l'extérieur. Ainsi, le CES s'est doté d'un nouveau sigle en 2007 et un nouveau site internet sera lancé début 2009.

La Présidence s'est également investie dans la poursuite des coopérations supranationales et la promotion du dialogue social vers l'extérieur.

Le Président a également eu à cœur l'aide au développement au profit des CES de pays en voie de développement. La coopération avec le CES de Guinée, initiée depuis 1997, a abouti avec l'aide du Premier Ministre et du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à la mise en œuvre d'un projet de promotion du dialogue social basé sur un meilleur accès à l'information statistique.



De gauche à droite: M. Raymond Hencks, *Vice-Président*
M. Romain Schmit, *Président*
M. Serge Allegrezza, *Vice-Président*



II. Le CES en survol

1. La composition du CES

Le Conseil économique et social est composé de 39 membres effectifs et autant de suppléants, répartis en trois groupes (18 membres pour le groupe patronal, 18 membres pour le groupe salarial et 3 membres pour le troisième groupe). Le troisième groupe se compose des seuls représentants nommés directement par le Gouvernement.

Les représentants des deux groupes - patronat et salariat - sont nommés par le Gouvernement en Conseil sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives pour le groupe patronal et les plus représentatives sur le plan national pour le groupe salarial. La mandature du CES est fixée à quatre ans. Le mandat de membre est renouvelable.

La répartition des mandats à l'intérieur des groupes patronal et salarial est fixée par règlement grand-ducal du 15 juin 2004 et peut-être revue tous les quatre ans à l'occasion du renouvellement intégral du Conseil.

Lors de la dernière Assemblée plénière de la mandature 2004-2008 du CES en date du 3 octobre 2008, il a été décidé de reconduire la répartition des mandats à l'intérieur des groupes patronal et salarial.

2. La place du CES dans la hiérarchie des institutions - La maison du dialogue social permanent



Le Conseil économique et social du Grand-Duché de Luxembourg, créé par le loi du 21 mars 1966, a été la première institution permanente du dialogue social entre forces vives de la Nation. Il est l'institution consultative centrale du Gouvernement en matière d'orientation économique, sociale et sociétale. Il est l'enceinte du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle au plan national et supranational sur les problèmes économiques, sociaux et financiers, auxquels il s'agit de trouver des solutions consensuelles.

Dans la hiérarchie des institutions, le Conseil économique et social, en tant qu'organe consultatif de second type¹ institué par la loi ordinaire, se situe au premier stade des réflexions sur les problèmes en amont des arbitrages et décisions finaux, qui sont du ressort du Gouvernement et de la Chambre des Députés. En ce sens, il remplit un rôle important de prospective et de catalyseur d'idées. Le CES travaille dans une optique à plus long terme. Sa finalité première est le rapprochement des positions entre les deux forces principales de l'économie, souvent opposées, que sont le capital et le travail. Se faisant, il a comme souci principal la prise en compte de l'intérêt général.

Enceinte de la démocratie participative, le Conseil s'emploie à soumettre au Gouvernement des propositions viables permettant de guider les choix à opérer dans la mise en œuvre des politiques futures.

¹ Selon le Dr Professeur Gérard Trausch, l'on distingue deux types d'organes consultatifs. Le Conseil d'Etat, prévu dans la Constitution, est un organe consultatif de premier type.

3. Les missions du CES

Le Conseil peut-être saisi par le Gouvernement ou se saisir lui-même en vue d'élaborer des avis ou des études sur des questions relevant de sa compétence.

Les missions du CES sont:

- ▶ l'étude des problèmes économiques, sociaux et financiers intéressant, soit plusieurs secteurs économiques, soit l'ensemble de l'économie nationale;
- ▶ l'élaboration d'un avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays;
- ▶ l'accompagnement des différents stades de l'élaboration, par le Conseil de l'Union européenne, des grandes orientations de politiques économiques (GOPE), élargies depuis 2005 aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI);
- ▶ l'organisation du dialogue social national;
- ▶ l'élaboration des politiques supranationales, et plus particulièrement européennes relevant de la concertation socioprofessionnelle, pour l'intégration européenne, de l'impact grandissant des interférences des décisions des organes supranationaux sur la politique nationale, de l'association des partenaires sociaux au niveau européen aux politiques à travers le dialogue social et le dialogue macroéconomique;
- ▶ l'accompagnement au plan national du dialogue social européen structuré;
- ▶ l'organisation de la concertation entre les délégations luxembourgeoises des enceintes consultatives supranationales, que sont le Comité économique et social de la Grande Région transfrontalière et le Comité économique et social européen.

Les avis et les études réalisés sont publiés. Ils font l'objet d'une large diffusion et peuvent également être consultés sur le site Internet du CES: www.ces.etat.lu/



AUTHORIZED SIGNATURE AREA



4. Les activités du CES au niveau national

4.1. Aperçu général des activités consultatives

Au cours de la période sous revue (décembre 2006 à janvier 2009), le CES a émis sept avis.

– Il s'agit des avis suivants:

- ▶ deux avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays (25 avril 2007 et 30 avril 2008);
- ▶ deux avis sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI) (3 octobre 2007 et 1er octobre 2008);
- ▶ trois avis sur l'actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation (11 janvier 2007, 24 janvier 2008 et 16 janvier 2009).

– Au cours de cette période bisannuelle, le CES a tenu 171 réunions, réparties comme suit:

- ▶ 7 Assemblées plénières;
- ▶ 41 réunions de Bureau;
- ▶ 73 réunions de groupes de travail;
- ▶ 20 réunions des groupes de rédaction;
- ▶ 14 réunions des trois Groupes composant le CES;
- ▶ 16 auditions d'experts gouvernementaux et de la société civile.

4.2. Les avis du CES



4.2.1. Les avis obligatoires

4.2.1.1. L'évolution économique, sociale et financière du pays 2007 et 2008

– **L'avis annuel 2007** a porté sur le triptyque traditionnel économique, social et financier. Les deux premiers volets étaient axés sur deux préoccupations majeures permanentes du CES: d'une part, les développements économiques souhaitables, en les situant dans une approche de durabilité, compte tenu des exigences environnementales et climatiques fixées tant au niveau supranational que national et, d'autre part, le maintien de la cohésion sociale, ciment de notre société qui demande une vigilance permanente. Le troisième volet couvrait l'analyse difficile et divergente sur l'appréciation des finances publiques par les partenaires sociaux, suite au rétablissement rapide de l'équilibre budgétaire.

Dans le chapitre sur la cohésion sociale, le CES a analysé les services d'intérêt général (SIG), qui jouent un rôle clé dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale et de l'égalité des chances, ainsi que dans la réussite de la stratégie de Lisbonne. Le CES a dans ce contexte analysé la politique et les jurisprudences européennes en la matière qui risquent de compromettre l'accès égal pour tous à des services publics répondant à des besoins fondamentaux. Le CES s'est prononcé pour plus de sécurité juridique qui permettrait de rassurer les citoyens étant entendu qu'un regain de confiance dans la construction européenne est indispensable si l'on veut que ceux à qui s'adresse l'Union, s'identifient avec la démarche.

Au-delà, le CES a analysé l'impact des mesures du projet de loi promouvant l'habitat, créant un «*pacte logement*» avec les communes, instituant une politique active de maîtrise du foncier et modifiant certaines dispositions du code civil.

Il a rendu attentif au fait que certaines mesures proposées risquent de produire des effets contraires aux objectifs recherchés, notamment en entraînant une hausse des prix du foncier et de l'habitat.

Le CES estime que l'accès à un logement décent constitue non seulement un droit fondamental, mais contribue également à cimenter la cohésion sociale.

– Quant aux finances publiques, suite aux décisions du Comité de coordination tripartite et suite aux adaptations régulières et rapides des paramètres essentiels déterminant les finances publiques, le CES a souligné l'amélioration conjoncturelle des finances publiques en 2006.

Toutefois, au vu des fluctuations constantes des estimations chiffrées, le Groupe salarial n'a pas pu partager les appréciations et conclusions tirées dans le chapitre sur les finances publiques.

Le Groupe patronal pour sa part, a continué à soutenir la politique financière prudente du gouvernement au vu des charges futures inévitables grevant les finances publiques.

Pour son information, le CES avait organisé différentes auditions avec des représentants des ministères et de la société civile qui portaient sur les thèmes suivants:

- ▶ l'égalité des chances: l'analyse du concept «*égalité des chances*», ses préalables et ses implications, et les expériences vécues;

- ▶ l'accès au logement: la maison à 100.000 EUR et la politique mise en place;
- ▶ les potentialités du secteur de la sylviculture;
- ▶ la situation économique en 2006 et les prévisions pour 2007 du STATEC.

L'avis a été adopté par 20 voix pour et 15 abstentions par l'Assemblée plénière du 25 avril 2007.

– L'avis annuel 2008 a été consacré à trois thèmes dont l'impact sur la configuration de notre tissu économique et social reste fondamental, à savoir:

- ▶ **Au niveau économique**, le CES s'est penché sur le secteur financier dont le poids économique et au niveau des finances publiques est particulièrement important, à un moment où le secteur était confronté aux premières turbulences de la crise financière internationale.

Le CES a ainsi cerné les retombées sur la place financière luxembourgeoise de la crise immobilière aux Etats-Unis, qui s'est transformée en crise financière internationale.

Il y avait retenu que la place luxembourgeoise reste une place aux atouts réconfortants, même si grâce à une réglementation stricte et des champs d'activité bien choisis, elle n'a pas subi de plein fouet les effets de la crise financière internationale, il y a néanmoins lieu de rester vigilant, en raison d'une forte dépendance des évolutions internationales.

- ▶ **Au niveau social**, le CES avait continué à faire du maintien et de la promotion de la cohésion sociale une préoccupation permanente. Ainsi, il a analysé longuement l'évolution des principaux indicateurs disponibles que sont l'inégalité, l'exclusion et le risque de pauvreté.

Dans ce contexte, les transferts sociaux gardent toute leur valeur par leur effet protecteur, car ils réduisent sensiblement le taux de risque de pauvreté dans la population.

Le CES a examiné également l'impact des récentes mesures fiscales sur la répartition des revenus. Il a salué la création du boni pour enfant et plaidé, par ailleurs, pour le remplacement de l'abattement monoparental par un boni monoparental. Le CES avait suggéré également de réfléchir à d'autres adaptations en matière de législation fiscale, afin de la rendre plus équitable.

Dans un souci d'équité et de cohésion sociale, le CES s'était prononcé en faveur d'adaptations régulières du barème d'imposition.

L'Ecole joue également un grand rôle en matière de prévention du risque de pauvreté. Elle devra qualifier davantage de jeunes et à des niveaux plus élevés.

2010 étant proclamée «*Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*», le CES espère que ses propositions puissent être concrétisées rapidement.

- ▶ **Au niveau des finances publiques**, le CES avait décidé, lors de l'adoption de son avis annuel 2007, de consacrer une analyse plus approfondie aux finances publiques, notamment pour y apporter la transparence nécessaire permettant d'élaborer, en connaissance de cause, les politiques assurant l'avenir du pays.

En effet, les prévisions budgétaires sont difficiles dans un petit pays dont la volatilité des principales variables économiques est très forte.

Le CES a constaté dans son avis 2008 la bonne tenue des finances publiques et les améliorations apportées à la méthodologie de l'élaboration du budget de l'Etat, qui vont dans la bonne direction.

Au-delà de ses analyses traditionnelles des finances publiques, le CES a essayé d'esquisser les problèmes qui, dans le passé, ont été à la base des écarts de chiffres persistants entre les prévisions budgétaires et les résultats obtenus, à en tirer les enseignements et à rechercher des moyens pour améliorer la transparence et les procédures pour parfaire la politique budgétaire.

Une série d'auditions portant sur l'évolution des finances publiques, la sécurité sociale, la conjoncture économique, ainsi que sur l'évolution des indicateurs de la cohésion sociale ont été organisées. Les institutions et organisations auditionnées concernent:

- ▶ la Cour des Comptes;
- ▶ la Banque Centrale;
- ▶ l'Inspection Générale des Finances;
- ▶ l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale;
- ▶ le STATEC;
- ▶ La Chambre de l'Agriculture, la Chambre de Commerce, la Chambre des Employés Privés, la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, la Chambre des Métiers, la Chambre du Travail.

Le CES a constaté avec satisfaction que depuis l'exercice 2008, un troisième volume du projet de loi sur les recettes et dépenses de l'Etat est publié qui analyse les finances publiques suivant la version SEC95 et suivant les critères de l'optique «Maastricht», proposition que le CES avait formulé dès 2000.

L'avis a été adopté à l'unanimité des voix par l'Assemblée plénière du 30 avril 2008.

4.2.1.2. Les Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI) 2007 et 2008

La loi du 15 juin 2004 portant réforme du CES avait consacré l'accompagnement annuel des grandes orientations des politiques économiques (GOPE) comme nouvelle mission obligatoire du CES.

Le recentrage des GOPE sur les objectifs de Lisbonne et leur intégration, ensemble avec les lignes directrices de l'emploi (LDE), dans les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI), a impliqué que le CES accompagne, au plan national par ses avis, les nouvelles lignes directrices intégrées, ce qu'il a fait pour la première fois par son avis du 15 mai 2005 sur les LDI.

– En 2007, le sixième avis «Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)», adopté le 3 octobre 2007, ne s'est plus limité aux commentaires sur l'appréciation de la Commission du plan national de réforme luxembourgeois, intitulé Plan

national pour l'innovation du plein emploi, mais les réflexions du CES portaient principalement sur:

- ▶ les performances de l'Union européenne et du Grand-Duché de Luxembourg en comparaison internationale;
- ▶ les recommandations que la Commission a adressées au Luxembourg en ce qui concerne la mise en œuvre du plan national de réforme;
- ▶ une évaluation critique des LDI 2005-2008 et des perspectives.

Le CES avait retenu entre autres que:

«Au niveau national, il importera que, comme par le passé, le plan national pour l'innovation et le plein emploi qui découle des LDI arrêtées à Bruxelles résulte d'une délibération entre les instances parlementaires, les partenaires sociaux et les citoyens, afin de permettre son approbation et son appropriation par tous les acteurs.»

et avait suggéré qu'

«un débat préalable à la finalisation du programme d'action national devra être initié en associant les pouvoirs publics et les plates-formes du dialogue social et civil. Le programme définitif devra être établi par le Conseil de Gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux, avant d'être soumis à l'approbation de la Chambre des Députés.»

L'avis LDI 2007 a été adopté à l'unanimité des voix par l'assemblée plénière du 3 octobre 2007.

- Lors de l'Assemblée plénière du 30 avril 2008, le CES avait estimé que de par ses missions et sa composition, il devrait également être associé plus étroitement à l'élaboration du programme national de réforme qui sera finalisé en automne 2008.

En tant qu'enceinte permanente de concertation et de recherche de consensus entre les partenaires sociaux, le CES pourrait ainsi contribuer utilement à la prise de mesures qui concilieraient compétitivité, environnement et cohésion sociale.

– En 2008, suite à la demande adressée au Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker d'associer le CES plus étroitement à l'élaboration du plan national de réforme, le CES a été saisi par lettre du 3 juillet 2008 d'une contribution à l'élaboration du programme national de réforme dans le cadre du nouveau cycle triennal de la stratégie de Lisbonne 2008-2010. La lettre de saisine précisait que l'avis demandé pour la mise en place du nouveau cycle triennal de la stratégie de Lisbonne:

«devrait être concis et se concentrer sur les points-clés sur lesquels le nouveau programme national de réforme 2008-2010 devrait se focaliser, en prenant comme référence le Plan national pour l'innovation et le plein-emploi du cycle triennal écoulé.»

- Le CES a rappelé la complexité du mode de gouvernance européen et ses faiblesses, et ce malgré la rationalisation du processus opérée en 2005.

Le CES a également mis l'accent sur le fait que le futur PNR 2008-2010 devra être vu en relation avec le nouveau plan national de développement durable (PNDD) en voie d'élaboration. Le CES a plaidé pour l'approche de coordination et de cohérence de l'ensemble des politiques poursuivies. Selon le CES, pour éviter les doublons et les flottements de

compétences, il faut construire la stratégie du développement durable comme un prolongement naturel de long terme de la stratégie de Lisbonne.

- Dans le cadre de la stratégie européenne pour le développement durable, la manière cloisonnée d'élaborer les politiques en Europe a été critiquée à plusieurs reprises et le Luxembourg ne faisait pas exception à la règle.

Aux yeux du CES, une vue trop unilatérale et le fait de considérer l'un ou l'autre pilier de manière isolée va à l'encontre du principe de développement durable. Le souci de cohérence doit guider la mise en place des différentes politiques pour que les efforts entrepris dans un domaine ne soient pas annulés par les mesures prises dans un autre domaine.

Le CES pense qu'il s'agit d'un problème de gouvernance au sens large. A cause de la transversalité du concept de développement durable, les différentes politiques ne peuvent pas être considérées isolément, mais doivent l'être en fonction de leur impact sur les autres domaines. Les organes en charge d'élaborer les stratégies respectives doivent dès lors s'organiser, collaborer et s'échanger de sorte à ce que le résultat soit cohérent, opérationnel et en accord avec les grandes orientations décidées au niveau européen. La capacité d'analyse des effets connexes revêt par conséquent une importance primordiale.

Aux yeux du CES, le Luxembourg n'a pas encore trouvé la réponse adéquate pour répondre aux exigences de la transversalité des différentes politiques qui peuvent se chevaucher. Ceci est dû en partie au fait qu'actuellement la complémentarité entre les différents organes créés en relation avec la protection de la nature, l'aménagement du territoire et, de manière plus globale, du développement durable, est quasi inexistante.

De même, le CES invite le Gouvernement à réfléchir à l'opportunité d'instaurer un «*ministère du développement durable*», afin de répondre aux exigences imposées par la nature transversale de ce concept au travers d'une instance unique.

Le rôle central de la coordination devrait, en tout état de cause, revenir au Conseil de gouvernement afin d'éviter tout conflit entre portefeuilles ministériels.

Le CES est conscient que les lignes directrices intégrées constituent un cadre complet et ouvert qui s'accommode des grandes évolutions que connaissent les politiques liées à la croissance, à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement en Europe. Il a estimé dès lors qu'étant donné leur formulation très générale, elles peuvent servir de base à un vaste champ de mesures à mettre en œuvre au niveau national pour répondre aux défis jugés prioritaires.

De plus, la stratégie renouvelée laisse aux Etats membres le soin de spécifier leurs propres objectifs - hormis ceux fixés au niveau communautaire concernant l'effort de recherche et de développement et l'emploi - et leur laisse l'indépendance dans la réalisation de ces objectifs, au rythme et selon les préférences de chaque pays. Le Luxembourg s'est doté d'un PNR ambitieux, et d'une instance technique de coordination, d'animation et d'analyse qu'est l'Observatoire de la Compétitivité, qui appuie «*Monsieur Lisbonne*», c'est-à-dire le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, et les partenaires sociaux.²

Néanmoins, dans le contexte économique international difficile, le CES avait attiré une attention particulière sur la problématique du maintien du pouvoir d'achat des ménages, de la maîtrise de l'inflation, de la compétitivité des entreprises ainsi que du maintien de finances publiques équilibrées.

² www.odc.lu

L'avis 2008 sur les LDI a servi à l'élaboration du 2^e plan national pour l'innovation et l'emploi qui a été transmis fin octobre 2008 à la Commission européenne.

- Deux auditions publiques avec les représentants de la société civile organisée ont eu lieu à la Chambre des Députés les 5 mars et 10 avril 2008 avec l'objectif de dresser le bilan du 1^{er} cycle LDI écoulé et d'ébaucher le contenu du prochain Programme national de réforme (PNR) du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président M. Romain Schmit y a présenté les recommandations du CES lors de l'audition publique du 5 mars 2008.

4.2.1.3. L'actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation 2007, 2008 et 2009

Conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant «l'établissement de l'indice des prix à la consommation», la liste de positions de référence de l'indice des prix à la consommation et leurs pondérations sont révisées annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation. Ces révisions font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du CES.

Il s'agit essentiellement d'avis à caractère technique, élaborés en étroite concertation avec le STATEC.

Les trois avis ont été adoptés respectivement en date du 11 janvier 2007, du 24 janvier 2008 et du 16 janvier 2009.

4.2.2. Les avis spécifiques

Cinq avis spécifiques sont en cours d'élaboration, à savoir:

- ▶ La sécurisation des parcours professionnels dans l'esprit du modèle social
- ▶ Pour la maîtrise d'une croissance non inflationniste
- ▶ Les transferts sociaux - (saisine et mission permanente)
- ▶ Le dialogue social à l'intérieur des entreprises - saisine gouvernementale du 22 juillet 2008
- ▶ Transposition du dialogue social européen au plan national (mission permanente)

La sécurisation des parcours professionnels dans l'esprit du modèle social

Le CES a été saisi le 7 juin 2007 pour avis sur la sécurisation des parcours professionnels dans l'esprit du modèle social. La lettre de saisine invita le CES à s'inspirer, entre autres, des bonnes pratiques à l'étranger, susceptibles d'augmenter les taux d'emploi et plus particulièrement ceux des travailleurs âgés.

Les travaux seront finalisés en 2009.

Pour la maîtrise d'une croissance non inflationniste

Le Conseil économique et social a été saisi par le Premier Ministre en date du 7 juin 2007, afin d'examiner, au-delà des mesures décidées par le Comité de coordination tripartite

d'une part, les multiples déterminants directs et indirects qui sont à la base de l'inflation au Luxembourg et, d'autre part, les instruments dont disposent les partenaires sociaux et le Gouvernement pour maîtriser l'inflation.

Le Premier Ministre a précisé que l'analyse du CES devra prendre en compte deux contraintes, à savoir l'impact des mesures proposées sur la compétitivité et sur la préservation du pouvoir d'achat. Le CES entend finaliser son avis avant l'expiration de l'accord tripartite de 2006, c'est-à-dire fin 2009.

Les transferts sociaux - saisine permanente

Soucieux de garantir un système de transferts sociaux efficient, le gouvernement a demandé le 7 juin 2007 au Conseil économique et social, en tant qu'observateur privilégié de la cohésion sociale, de faire du système des transferts sociaux et de son évolution un sujet d'analyse permanent. Son analyse devra porter sur les instruments et les bénéficiaires du mécanisme des transferts sociaux, ainsi que sur la forme et la nature d'instruments alternatifs à ceux qui existent pour le moment.

Cette analyse est en cours et se fait en collaboration avec l'Inspection générale de la Sécurité sociale, le CEPS et le STATEC.

Le dialogue social à l'intérieur des entreprises

Lors de son discours sur l'état de la Nation du 22 mai 2008, le Premier Ministre, M. Jean-Claude Juncker a déclaré que:

«La cohésion sociale peut se mesurer par la qualité du dialogue social interne des entreprises. Le dialogue social à l'intérieur des entreprises est régi par des lois datant des années 70 du siècle dernier. [...] Le gouvernement veut préserver et intensifier le dialogue social, cependant, il ne veut pas légiférer à l'aveuglette. C'est pourquoi nous saisissons le Conseil économique et social d'un avis en vue d'une réforme du dialogue social interne des entreprises.»

Par lettre du 22 juillet 2008, le Premier Ministre a saisi le CES pour avis sur la question. L'avis devra contribuer à l'élaboration d'une loi transposant la directive 2002/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne.

Dans le passé, le CES avait déjà émis plusieurs avis spécifiques sur ce sujet, dont le dernier remonte au 15 juillet 1999 «*Le Bilan de la loi de 1974 sur la représentation des salariés dans les Conseils d'administration et la création de comités d'entreprises*».

Les travaux sur cette saisine seront entamés en 2009.

La transposition du dialogue social européen au plan national - saisine permanente

Les partenaires sociaux européens, en l'occurrence la Confédération européenne des syndicats (CES), Confédérations des entreprises européennes (BUSINESSEUROPE), Confédération des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP), Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME), ont signé le 26 avril 2007 sur base de l'article 139 du traité

sur l'Union européenne **un accord-cadre autonome portant sur le harcèlement et la violence au travail**. Les organisations signataires se sont engagées à mettre en œuvre cet accord conformément aux procédures et pratiques propres aux partenaires sociaux dans les Etats membres et dans les pays de l'Espace Economique européen dans les trois ans qui suivent sa signature. Il constitue le sixième accord de ce genre et s'inscrit dans la continuité du dialogue social européen.

Le Conseil économique et social y est impliqué en vertu de l'article 2(6) de la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un conseil économique et social qui stipule que «le conseil accompagne sur le plan national le dialogue social européen structuré». L'article 48 du règlement d'ordre intérieur du CES précise par rapport à cette mission que:

«En vue de l'accompagnement, sur le plan national, du dialogue social européen structuré, tel que prévu par l'article 2(6) de la loi, le Conseil se charge notamment:

1. d'évaluer les implications au niveau national des propositions de dialogue social européen structuré;

2. d'apprécier la volonté des partenaires sociaux à transposer, au niveau national ou sectoriel, les accords trouvés au niveau européen et, le cas échéant, de se prononcer sur les voies et moyens pour les mettre en œuvre.»

Lors de l'Assemblée plénière du 24 janvier 2008, les partenaires sociaux ont annoncé qu'ils avaient décidé d'entamer des discussions en la matière.

Le CES y est associé aux travaux en tant qu'observateur.

4.3. Les activités de coordination du CES au niveau des délégations luxembourgeoises des instances consultatives socioprofessionnelles transfrontalières et supranationales

La coordination des travaux des délégations luxembourgeoises du CESGR et du CESE est assumée par le Secrétariat du CES, conformément à la loi organique.

4.3.1. La délégation luxembourgeoise du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)

– La délégation luxembourgeoise, conformément au principe de rotation en vigueur entre les 3 groupes composant le CESGR, était présidée par M. Carlos Guedes de juillet 2006 à décembre 2007 et, à partir de janvier 2008 M. Jean-Claude Reding en assume la présidence.

La délégation luxembourgeoise du CESGR s'est réunie à 7 reprises, notamment pour faire le suivi des travaux en cours au sein des différents groupes de travail du CESGR et pour préparer les assemblées plénières.



M. Jean-Claude Reding, Représentant de la délégation luxembourgeoise du CESGR

Les résolutions suivantes ont été présentées au 10ème Sommet de la Grande Région le 1^{er} février 2008 à Namur portant sur les thèmes:

- ▶ «Démographie et emploi / Innovations sociales».
- ▶ «Les transports en commun».
- ▶ «10 ans d'existence du CESGR: Bilan et perspectives».
- ▶ «Réseau EURES-T».
- ▶ «Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région».

Le 19 mai 2008, le CESGR a organisé la 2^{ème} conférence des transports à Luxembourg. Cette conférence portait sur le transport commun et le développement des infrastructures de transport dans la Grande Région.

– Le Grand-Duché de Luxembourg assure la Présidence du CESGR pour la période du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 juin 2009. Conformément au principe de rotation en vigueur, celle-ci est revenue au Groupe patronal en la personne de M. Norbert Geisen*.

La Présidence luxembourgeoise a axé ses travaux sur les thèmes suivants:

- ▶ GT 1.1: Les PME dans la Grande Région: Opportunités et obstacles
- ▶ GT 1.2: Les PME dans la Grande Région: Emploi
- ▶ GT 2: Transports collectifs et infrastructures
- ▶ GT 3: Formation professionnelle: Reconnaissance des qualifications
- ▶ GT 4: Secteur de santé: Ajustement aux besoins d'une société vieillissante
- ▶ Groupe d'accompagnement «Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région»
- ▶ Groupe de suivi «Economie sociale et solidaire»

4.3.2. La délégation luxembourgeoise du Conseil consultatif économique et social Benelux (CCES BENELUX)

Le CCES Benelux a été institué par l'article 55 du traité instituant l'Union économique Benelux (UEB), conclu le 3 février 1958 pour une période de 50 ans.

Fin 2006, les discussions concernant l'avenir du traité Benelux ont été lancées. Par lettre du 22 février 2007, le Collège des Secrétaires Généraux de l'Union économique Benelux s'est prononcé pour la suppression du CCES dans le futur traité.

Le Président de la délégation luxembourgeoise du CCES, **M. René Pizzaferrri** s'est porté fort auprès des autorités nationales et des délégations belges et néerlandaises pour le maintien du CCES, seule instance de concertation économique et de dialogue social au sein du Benelux.

Par la suite, le CCES a été saisi en date du 27 juillet 2007 par la Présidence luxembourgeoise de l'Union économique Benelux d'un avis sur la perception de son rôle et de sa place dans le cadre de la coopération bénéluxienne renouvelée.

Le Premier Ministre M. J.-Cl. Juncker, par lettre du 5 septembre 2007, s'est prononcé pour le maintien du CCES et a encouragé la délégation luxembourgeoise à poursuivre son initiative pour mobiliser les partenaires belges et néerlandais en vue de préciser le rôle



M. Norbert Geisen, *Président du CESGR*



M. René Pizzaferrri, *Président de la délégation luxembourgeoise du CCES Benelux*

* www.granderegion.net

du CCES à l'avenir et de rendre l'organisme plus visible.

Le Président René Pizzaferrri et la Secrétaire Générale Mme Marianne Nati-Stoffel, ont eu un échange de vues approfondi avec la délégation luxembourgeoise auprès du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux (CIP), présidée par Marcel Oberweis, en présence de M. Roger Negri, Président en exercice du CIP Benelux et de M. Van Laarhoven, Secrétaire Général de l'Union économique Benelux à la Chambre des Députés en date du 7 mars 2008.

A cette occasion, la délégation luxembourgeoise du Conseil interparlementaire et le Président du CIP Benelux, M. Roger Negri, ont plaidé pour le maintien du CCES, institution du dialogue social et sociétal.

La délégation belge du CCES Benelux, par lettre du 10 janvier 2008, a marqué son intérêt pour la poursuite de la coopération des partenaires sociaux des trois pays quant à des sujets relevant de la concertation socioprofessionnelle supranationale, tout en ne voyant pas l'utilité d'organiser cette concertation au sein du CCES.

La délégation néerlandaise n'a pas formulé de réponse écrite suite à la demande de la délégation luxembourgeoise du CCES.

Malgré l'intervention des autorités luxembourgeoises en faveur du maintien du CCES Benelux, celui-ci était devenu la seule pierre d'achoppement importante pour conclure les négociations du nouveau traité Benelux. En l'absence d'accord entre les trois pays, le CCES a été supprimé. Le nouveau traité a été signé le 17 juin 2008.

4.3.3. La délégation luxembourgeoise du Comité économique et social européen (CESE)

Au cours de la période sous revue la délégation luxembourgeoise était représentée par **M. Roby Schadeck** au sein du Bureau du CESE. En septembre 2008, conformément au principe de rotation, il a été remplacé par **M. Raymond Hencks** qui assumera la représentation au sein du Bureau du CESE jusqu'en septembre 2010.

Sur invitation de Madame l'Ambassadeur Martine Schommer, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'UE, la délégation luxembourgeoise a eu, en date du 26 septembre 2007, un échange de vues qui portaient sur des sujets d'actualité tels que:

- ▶ les services d'intérêt général;
- ▶ la sécurisation des parcours professionnels - la flexicurité;
- ▶ la sécurité sociale - la portabilité des pensions;
- ▶ l'impact de la territorialité fiscale sur les mutations industrielles.

La délégation luxembourgeoise a participé à la conférence sur les services d'intérêt général, organisé par le CES luxembourgeois en date du 15 novembre 2007 en collaboration avec M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration dans le cadre: «*Communiquer l'Europe - Europaforum*».

La délégation luxembourgeoise du CESE, de concert avec le CES, a participé à la fête de l'Europe du 9 mai 2008 qui s'inscrivait dans le contexte de l'«*Année européenne du dialogue interculturel*».



L'animation du stand commun du Comité économique et social européen (CESE) et du CES était assurée par M. Roby Schadeck - Représentant de la délégation luxembourgeoise du CESE - et par le secrétariat du CES luxembourgeois. Les activités et travaux du CESE et du CES luxembourgeois ont ainsi pu être présentés et discutés avec les visiteurs.



Fête de l'Europe, 9 mai 2008

Les membres de la délégation luxembourgeoise ont été Rapporteurs des sept avis suivants, adoptés par le CESE au cours de cette période:

- ▶ L'achèvement du marché intérieur des services postaux de la communauté - Raymond Hencks.
- ▶ Les services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne - Raymond Hencks.
- ▶ L'avenir des services d'intérêt général - Raymond Hencks.
- ▶ L'impact de la territorialité des législations fiscales sur les mutations industrielles - Roby Schadeck.
- ▶ Un marché unique pour l'Europe du 21e siècle - Raymond Hencks.
- ▶ Une évaluation indépendante des services d'intérêt général - Raymond Hencks.
- ▶ L'accès au haut-débit pour tous: réflexions sur l'évolution du périmètre du service universel de communications électronique - Raymond Hencks.

Les avis peuvent être consultés sur le site du CESE.

http://eesc.europa.eu/index_fr.asp

4.3.4. La représentation du CES dans d'autres enceintes

4.3.4.1. Le Conseil supérieur de l'action sociale

Le CES est membre du Conseil supérieur de l'action sociale qui a présenté, à la Chambre des Députés, son cinquième rapport sur l'état des besoins en matière sociale, conformément à l'article 39 de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (loi RMG).

Le rapport reprend de nombreuses recommandations faites par le CES dans ses avis annuels sur l'évolution économique, sociale et financière du pays pour prévenir et éliminer les risques de pauvreté et pour promouvoir l'intégration et la cohésion sociale. Il peut être consulté sous: www.snas.etat.lu/ (rapport 2008 du Conseil supérieur de l'action sociale).

Le Conseil supérieur de l'action sociale s'est réuni à cinq reprises depuis le 5 octobre 2007 pour élaborer et pour finaliser le cinquième rapport.



4.3.4.2. Les autres enceintes

Le CES est également représenté dans les enceintes suivantes:

- ▶ Conseil supérieur de l'Education Nationale;
- ▶ Comité de suivi: Programme d'Initiative communautaire Interreg III A Wallonie-Lorraine-Luxembourg;
- ▶ Comité de suivi: FEDER (Fonds européen de développement régional) - Objectif Compétitivité régionale et emploi 2007-2013.

Les deux derniers comités ont notamment pour objet de suivre la réalisation des projets financés par les programmes communautaires.

4.4. Les relations avec les institutions et organisations nationales

4.4.1. Les relations avec M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre de tutelle du CES

Le Premier Ministre a accordé en date du 28 mars 2007 une entrevue au Bureau du CES nouvellement constitué pour discuter des travaux en cours et des saisines futures du CES. Figuraient notamment à l'ordre du jour de cet échange de vues les thèmes suivants:

Les transferts sociaux

Le Premier Ministre a marqué son attachement à l'importance des transferts sociaux pour la cohésion sociale. Il a invité le CES à en rendre compte, à intervalles réguliers, soit dans ses avis annuels sur l'évolution économique, sociale et financière du pays, soit dans ses avis spécifiques.

La sécurisation des parcours professionnels dans l'esprit du modèle social

Le Premier Ministre a fait savoir qu'il préfère le concept de la sécurisation des parcours professionnels à celui de flexicurité. Il a donc encouragé le CES à approfondir cette thématique en s'inspirant, entre autres, des bonnes pratiques à l'étranger, pour augmenter les taux d'emploi et plus particulièrement ceux des travailleurs âgés.

L'analyse prospective sur le développement économique et social du Luxembourg

Le Bureau informe le Premier Ministre de ses échanges de vues avec le CES de Lorraine en cette matière.

Depuis 1992, le CES de Lorraine procède régulièrement avec le concours de chercheurs et des universités à un exercice de prospective sur le développement économique et social.

Dans le passé, le CES a itérativement fait des analyses prospectives, soit succinctes dans ses avis annuels (Horizon 750.000 habitants) soit plus détaillées (avis spécifique sur la Grande Région).

A la demande du CES lorrain, les Bureaux des CES lorrain et luxembourgeois ont eu au cours des deux dernières années, des échanges de vues réguliers sur l'évolution économique de la Lorraine et du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Premier Ministre souligne l'utilité et l'importance d'une telle analyse.



Pour la maîtrise d'une croissance non inflationniste au Luxembourg

Les mesures prises par le Comité de coordination tripartite concernant la modulation de l'adaptation des revenus au coût de la vie expirent fin 2009.

Des questions se posent quant à la maîtrise future de l'inflation excessive de manière à compenser l'augmentation du coût de la vie.

Le Premier Ministre relève que cette analyse fondamentale devra porter sur les facteurs déterminant l'inflation et sur les instruments pour éviter une inflation excessive avec l'objectif d'une croissance durable et le maintien du pouvoir d'achat.

4.4.2. Les relations avec la Chambre des Députés

Participation à l'audition publique sur la stratégie de Lisbonne

Le Président, M. Romain Schmit a participé à l'audition publique du 5 mars 2008 concernant le lancement du nouveau cycle 2008-2010 de la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Cette audition visait à présenter les missions et les travaux du CES en matière de stratégie de Lisbonne.



M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké à côté de M. Alex Bodry, Président de la commission parlementaire en charge du suivi de la stratégie de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne procure des pistes et des lignes directrices qui permettent de poursuivre dans la voie tracée et de jeter les bases pour un développement favorable de nos sociétés. Ce qui fait défaut avant tout est l'implémentation de la stratégie et son appropriation par les sociétés européennes. C'est surtout à ce niveau que le CES doit intensifier ses efforts, sans oublier toutefois que la première responsabilité est auprès du pouvoir politique.

Dans ce contexte, il est indispensable de rappeler que la compétitivité n'est pas un but en soi; il s'agit d'une notion multidimensionnelle qui doit être appréhendée dans toute sa complexité. Le CES du Luxembourg définit la compétitivité:

«comme la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement».

définition qui reflète la dimension triptyque du développement durable.

Entrevue sur les services sociaux d'intérêt général

Les Vice-Présidents M. Raymond Hencks et M. Serge Allegrezza et Mme Marianne Nati, Secrétaire Générale, ont eu en date du 18 février 2008, un échange de vues approfondi avec la Commission de l'Economie, de l'Energie, des Postes et des Sports, présidée par M. Alex Bodry sur la Communication de la Commission COM (2007)725 intitulée: «Un marché unique pour l'Europe du 21 siècle» et «Les services sociaux d'intérêt général: un nouvel engagement européen».

Le Bureau a exposé les travaux du CES sur les services d'intérêt général, notamment l'analyse détaillée faite dans son avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays du 25 avril 2007.

Entrevues sur le budget de l'Etat

Soucieux de prendre en compte les vues des partenaires sociaux et du CES, les rapporteurs respectifs du projet de loi sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, consultent chaque année le Bureau du CES en vue de l'élaboration du rapport de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés.

- Entrevue avec le député Lucien THIEL - rapporteur du budget 2007.
- Entrevue avec la députée Lydia MUTSCH - rapporteur du budget 2008.
- Entrevue avec le député Norbert HAUPERT - rapporteur du budget 2009.

Ces réunions fournissent l'occasion de soumettre aux décideurs politiques les préoccupations et les propositions des partenaires sociaux, retenues dans les avis respectifs et de discuter des accents à développer dans les avis annuels à venir.

Participation à la table ronde sur la déclaration de l'Etat de la Nation

Le 26 mai 2008, M. Raymond Hencks, Vice-Président, a participé à une table ronde organisée par la télévision de la Chambre des Députés sur les problèmes sociaux en relation avec l'évolution économique, sociale et financière du pays suite à la déclaration du Premier Ministre, M. Jean-Claude Juncker sur la déclaration de l'Etat de la Nation du 22 mai 2008.

M. Raymond Hencks a exposé les recommandations en matière de lutte contre le risque de pauvreté du CES et la promotion de la cohésion sociale, faites dans son avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays 2008.

Les autres intervenants à ladite table ronde étaient M. Lucien Thiel, M. Eugène Berger, Mme Vera Spautz, députés, M. Robert Urbé, coordinateur de la Caritas.

4.4.3. Les relations avec les ministères

Au niveau du développement durable

Le Ministre de l'Environnement, M. Lucien Lux, a invité le CES à participer à la table ronde du 22 octobre 2007, portant sur la présentation et la discussion du rapport intitulé «*Luxembourg Vision*», élaboré au sein de la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD). Le CES y a été représenté par son Bureau. Par la suite et en vue de l'élaboration du Plan National de Développement Durable (PNDD), le CES a été invité à une table ronde, le 22 mai 2008. Il s'agissait de poursuivre le processus de participation de la société civile à l'élaboration du PNDD et de discuter les objectifs d'actions retenus par la CIDD ainsi que leurs interrelations.

Le Président M. Romain Schmit a présenté l'approche et les travaux du CES en la matière.

Au niveau de l'emploi

Le Président M. Romain Schmit a participé du 4 au 6 juillet 2008 à la première édition des Journées nationales de l'Emploi, organisées par M. François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Président est intervenu à la table ronde sur les liens entre politiques de l'emploi et politiques économiques.

Le Président y a exposé les analyses et recommandations du CES à ce sujet, faites plus particulièrement dans ses avis annuels sur l'évolution économique, sociale et financière du pays et sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi.

Au niveau de la politique de santé

L'Assemblée plénière du 1^{er} octobre 2008 a décidé de consacrer un examen détaillé au secteur de la santé. Dans ce contexte, M. Mars di Bartolomeo, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a exposé au CES, en date du 8 janvier 2008, les défis futurs qui se posent en matière de santé et la politique à suivre pour les maîtriser.



M. Mars Di Bartolomeo, *Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale*, M. Raymond Hencks, *Vice-Président du CES* et Mme Marianne Nati-Stoffel, *Secrétaire Générale du CES*

Au niveau de l'économie - Observatoire de la Compétitivité

Dans le cadre de sa mission d'observation et d'analyse de l'évolution de la position compétitive du Grand-Duché de Luxembourg, l'Observatoire de la Compétitivité a organisé, le 16 novembre 2007 et le 19 novembre 2008, à l'Abbaye Neumünster, des matinées-débats au sujet du «Bilan Compétitivité». Le Conseil économique et social était, à chaque fois, représenté par son Président et le Bureau. Les discussions ont porté sur l'évolution des paramètres du Tableau de Bord de la Compétitivité (TBCO), mis à jour annuellement.

4.4.4. Les relations avec la société civile

Au niveau des associations pour étrangers

– Suite à l'avis du CES «*Pour une politique d'immigration et d'intégration active*» du 12 octobre 2006, des organisations socioprofessionnelles patronales et salariales et des ONG se sont regroupées au sein d'une plate-forme «*Migration et Intégration*».

Un «*index européen des politiques d'intégration*» a été établi par le British Council, Centre culturel britannique et le Migration Policy Group, à partir d'une analyse des 25 Etats membres de l'Union européenne, de la Suisse, de la Norvège et du Canada. L'ASTI figure comme partenaire national pour l'établissement dudit index.

Les champs étudiés couvrent l'accès au marché du travail, la citoyenneté, le regroupement familial, la naturalisation, l'antidiscrimination, etc.

Le CES, en collaboration avec **l'ASTI et M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration**, avait organisé en date du 5 novembre 2007 un séminaire réunissant les membres du CES, les membres du Conseil national pour étrangers, des députés et des représentants de la société civile pour présenter et discuter l'étude «*l'Index européen des politiques d'intégration*».³

³ www.integrationindex.eu



– Le 21 avril 2007, M. Raymond Hencks, Vice-Président, a participé à la table ronde organisée par la Conférence nationale pour étrangers sur les thèmes: «*Les facteurs de pleine citoyenneté*».



M. Raymond Hencks a exposé l'approche du CES. Il a notamment insisté sur le fait qu'une intégration réussie doit donner l'accès aux mêmes droits, qu'il s'agisse de droits politiques ou d'égalité des chances, notamment en matière d'accès au travail, de qualification et de formation scolaire.

Au niveau de l'Université du Luxembourg

– Dans le cadre de la continuité des liens initiés en 2006 avec l'Université du Luxembourg, le CES a accueilli, le 14 mars 2007, une cinquantaine d'étudiants et d'enseignants des disciplines: économie, droit et sciences humaines. Cette manifestation était organisée en collaboration avec le STATEC et la Chambre de Commerce.

A cette occasion, le Président a présenté le rôle, les travaux et le fonctionnement du CES.

Un échange de vues avec les étudiants et les enseignants sur les avis récents a eu lieu.

Le Professeur Gilbert Trausch a présenté son étude élaborée à l'occasion du 40^e anniversaire du CES: «*Le Conseil économique et social et la société luxembourgeoise*».⁴

M. Serge Allegrezza, Directeur du STATEC, a exposé l'économie luxembourgeoise et les défis auxquels le Luxembourg est confronté.

M. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce a présenté le rôle de la Chambre en tant qu'outil au service de l'économie.

Au niveau de la Conférence nationale des Professeurs de sciences économiques et sociales

Le CES a participé le 8 juillet 2008 pour la 1^{ère} fois, en tant que donateur, à la remise des prix en sciences économiques 2008 aux lauréats des examens de fin d'études de l'enseignement secondaire, organisée par la Conférence Nationale des Professeurs en sciences économiques et sociales, en collaboration avec la Chambre des Employés privés et la Chambre de Commerce.

Les avis récents du CES, l'étude sur les implications du Traité de Lisbonne sur les services d'intérêt général (SIG) et différentes publications ont ainsi été remises aux lauréats.



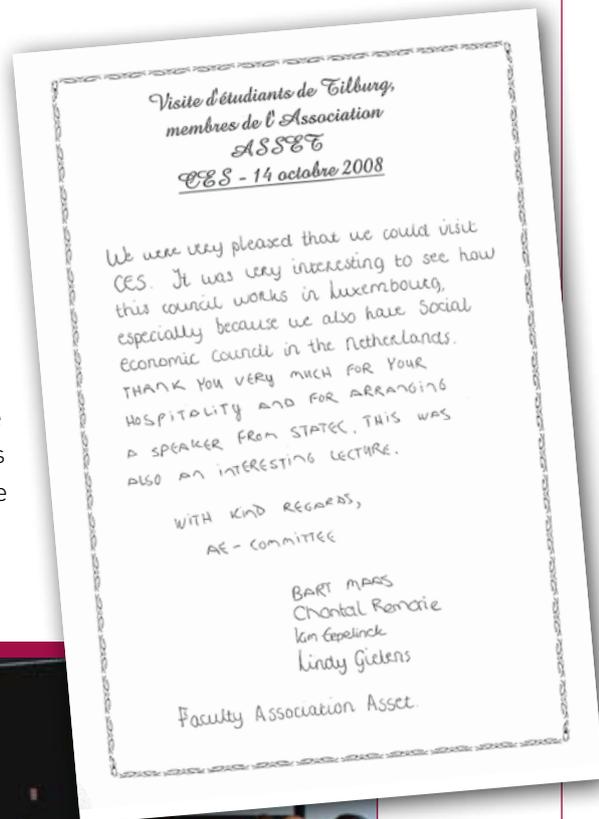
Le Président du CES, M. Romain Schmit a accueilli le 30 septembre 2008 ces élèves méritants des sections économiques au siège du CES pour les féliciter de leur brillante réussite aux examens de fin d'études de l'enseignement secondaire.

Un échange de vues sur le dialogue social, le modèle luxembourgeois et les travaux du CES a eu lieu au cours d'une soirée-débat.

⁴ L'étude peut être consulté sur le site: www.ces.etat.lu/Trausch%20Gerard.doc

Au niveau des relations avec des acteurs étrangers

Le 14 octobre 2008, le CES, en collaboration avec le STATEC a accueilli une quarantaine de membres de l'association d'étudiants «Asset» de l'Université de Tilburg aux Pays-Bas, désireux de mieux connaître l'économie et le modèle luxembourgeois. A l'occasion de cette rencontre entre le CES et le monde étudiant, le dialogue social entre partenaires sociaux luxembourgeois et le fonctionnement du Conseil économique et social leur ont été présentés par Mme Martina Menei et M. Jeff Reuter, attachés de direction auprès du CES. M. Ferdj Adam, conseiller économique 1^{ère} classe auprès du STATEC, a exposé les principales caractéristiques de l'économie luxembourgeoise d'une manière interactive.



Étudiants de l'Université de Tilburg (Pays-Bas) au CES



5. Les relations et les activités du CES au niveau supranational

Le Bureau du CES est en charge des relations avec l'extérieur. Ces relations ont été renforcées et étayées au cours de la mandature sous revue. Le Président M. Romain Schmit a eu à cœur la promotion du modèle luxembourgeois vers l'extérieur et le développement de l'apprentissage réciproque par les pairs.

Plus particulièrement, l'appui au développement du dialogue social du CES de la République de Guinée, initiée par ses prédécesseurs, a été poursuivie avec succès.

5.1. Au niveau des institutions supranationales

5.1.1. La Commission européenne



Lors de ses visites annuelles au Luxembourg pour faire le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, une délégation de la Commission européenne a eu des échanges de vues contradictoires avec le CES, représenté par le Bureau, élargi au Groupe de Rédaction «LDI». Ces échanges ont eu lieu les 5 juillet 2007 et 20 juin 2008 pour discuter des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008 et, de manière générale, aussi du Plan national pour l'innovation et le plein emploi.

Le Président M. Romain Schmit a présenté l'avis LDI du CES et les difficultés rencontrées pour satisfaire les points à surveiller, évoqués par la Commission européenne, dont les analyses ne tiennent pas toujours compte des réalités nationales.

5.1.2. Le Bureau International du Travail

A l'occasion de la visite officielle au Luxembourg du Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), Monsieur Juan Somavia, en date du 15 octobre 2007, le CES avait organisé en collaboration avec le Ministère du Travail et de l'Emploi, une conférence publique sur «*Les liens entre politiques financières et le travail décent*».

Le Directeur général, M. Juan Somavia a insisté entre autres:

«Il n'est plus possible d'ignorer les conséquences sociales des produits financiers», a souligné le directeur du BIT, évoquant le contraste entre la stagnation globale des salaires moyens et l'explosion des bénéfices dans le secteur financier dont les crises menaceraient à chaque fois des progrès sociaux. Les marchés aussi devraient donc faire face à leur responsabilité sociale, le travail n'étant pas une marchandise, mais à la base du lien social et de la cohésion des sociétés».



M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, M. François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, M. Romain Schmit, Président du CES

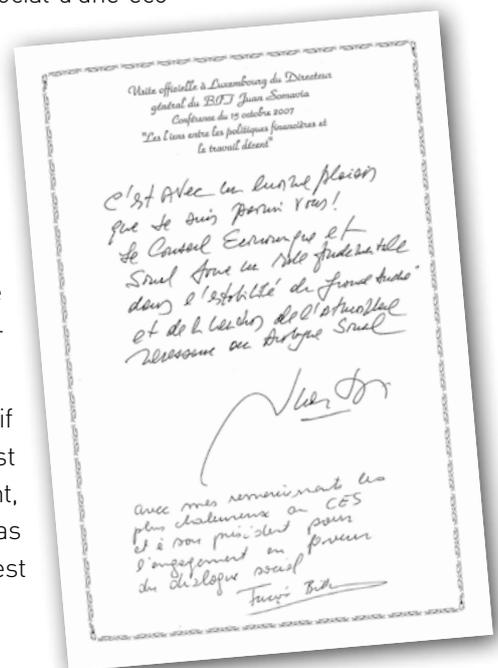
– Dans son discours de clôture de la conférence, **le Président M. Romain Schmit** a insisté entre autres que le travail décent est non seulement au centre des préoccupations et des réflexions permanentes du CES luxembourgeois, mais que c'est également un thème d'analyse prioritaire au sein de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), tel que souligné dans le rapport Hubert Bouchet de 2005 «Création à l'échelon national et international d'un environnement favorable et à un plein emploi productif et un travail décent pour tous et étude de son impact sur le développement durable»⁵.

M. Romain Schmit a félicité le Directeur général M. Juan Somavia d'avoir, à juste titre, souligné que le travail décent est l'une des clefs du développement durable et équitable et que la demande en faveur d'une mondialisation juste et d'un développement durable n'a jamais été aussi forte.

Le Président, Romain Schmit a insisté que personne ne doit être exclue du droit à un travail décent. C'est un droit fondamental. Le capital est nécessaire au travail. Le travail, à son tour, va générer le capital nécessaire pour de nouvelles productions.

Une telle conception est celle du modèle social d'une économie libérale de marché, associée à une économie sociale et appuyée sur des services publics efficaces. Elle n'est pas celle d'une conception purement financière de l'économie, selon laquelle l'objectif est de créer de la richesse non plus au sens du produit ou service, mais de son évaluation à l'aune des marchés d'actions. C'est là, entre autres, un des enjeux de l'impact des politiques financières sur le travail décent.

Dans cette perspective, plein emploi productif et travail décent sont intimement liés. S'il n'est pas productif, l'emploi ne saurait être décent, car il n'est qu'occupationnel et ne permet pas à qui l'occupe d'éprouver la dignité qui lui est due.



⁵ www.aicesis.org/fr/rapport/f_rapport.htm

5.2. La coopération avec les pairs

5.2.1. Les réunions des Présidents et Secrétaires généraux des CES de l'UE et du CESE



Introduites en 1971, ces réunions à caractère informel, avaient à l'origine essentiellement pour but l'échange de vues sur la composition, le fonctionnement et les travaux en cours des institutions respectives et d'en tirer les meilleures pratiques pour chacun.

Depuis 1978, deux réunions annuelles sont organisées, la première au printemps réunissant les Secrétaires généraux chargés de préparer la seconde réunion en automne avec les Présidents qui se tiennent, à tour de rôle, dans les différents Etats membres de l'UE.

L'objet de ces réunions est l'information systématique des activités des CES, la discussion des problèmes d'actualité européenne et des sujets traités par l'ensemble des CES, sujets qui, compte tenu du processus d'intégration européenne, sont de plus en plus nombreux.

Si l'approche informelle garde toute sa valeur, au fur et à mesure de l'intégration européenne et d'une globalisation toujours plus poussée, le besoin d'avoir, au-delà des échanges de vues traditionnels, une coopération plus spécifique axée sur les grands thèmes européens d'actualité s'est fait plus pressant.

Sous l'impulsion du Comité économique et social européen, qui se porte fort pour faire entendre la voix de la société civile organisée en coopération avec les CES nationaux sur l'avenir de l'UE, les réunions ont abouti, depuis la réunion de Helsinki en 2001, à une coopération plus structurée aboutissant à une déclaration annuelle des Présidents des CES et du CESE qui est remise au Président en exercice du Conseil européen.

Le thème des réflexions des réunions 2007 portaient sur «*Les dimensions humaines de l'innovation*».⁶

⁶ www.eesc.europa.eu/ceslink/_pdf/news-joint-activities/eesc-esc/joint-activities/2007/declaration-des-presidents-et-secretaires-generaux-des-ces-la-dimension-humaine-de-l-innovation.pdf

En 2008, le thème portait sur «*l'impact de l'immigration sur les marchés de l'emploi de l'UE*» et de l'état d'avancement de la transposition de la directive services dans les différents pays.⁷

5.2.2. Le renforcement de la coopération du CESE et des CES nationaux en matière de stratégie de Lisbonne

Cette coopération a été initiée par le CES en 2004, sous présidence luxembourgeoise de l'UE.

En 2008, les CES de l'UE et le CESE ont présenté leur deuxième rapport de synthèse intitulé «*Stratégie de Lisbonne renouvelée 2008-2010: Le rôle de la société civile organisée*». Ce rapport présente les points de vue des partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile, aux niveaux européen et national, sur l'état actuel et l'avenir de la stratégie de Lisbonne. Le rapport répond à une demande explicite formulée par la Présidence du Conseil dans les conclusions du sommet de printemps 2006. Il est le fruit d'une collaboration entre le Comité économique et social européen (CESE), les Conseils économiques et sociaux (CES) nationaux et institutions similaires et le Groupe de Liaison du CESE avec les organisations et réseaux européens de la société civile.

En tant que contribution au sommet de printemps 2008, il avance des propositions pour améliorer le rôle de la société civile organisée dans le processus de mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne.

Le rapport 2006-2008 du CESE et des CES nationaux peut être consulté sur le site:

www.eesc.europa.eu/lisbon_strategy/events/09_03_06_improving/documents/ces1468-2005_rev_d_fr.pdf



5.2.3. Le réseau «CESLink»



Le portail Internet CESLink a été initié en 1999 et a pour objectif de créer une communauté de représentation sur le Web des CES nationaux au niveau européen.

Le plan d'action 2009-2011 du CESlink portera sur les activités suivantes:

- ▶ intensifier la communication externe en utilisant et en améliorant les outils existants;
- ▶ améliorer la communication interne au sein du groupe en utilisant les moyens techniques existants et en développant de nouveaux outils;
- ▶ accroître la participation des Conseils existants et de nouveaux Conseils à la coopération;

⁷ www.eesc.europa.eu/ceslink/docs/2008-11-28-SG-meeting-en.pdf

- ▶ améliorer l'organisation interne du groupe CESlink en créant un comité d'organisation et en définissant mieux les rôles et les responsabilités de chaque membre;
- ▶ créer un point d'information central afin de sensibiliser le grand public au fonctionnement du CESE et des CES nationaux;
- ▶ diffuser des informations sur les manifestations qu'organisent le CESE et les CES nationaux et sur les documents qu'ils produisent (action permanente);
- ▶ soutenir et développer davantage la coopération entre le CESE et les CES nationaux en Europe;
- ▶ faciliter l'implication des CES des nouveaux Etats membres dans la coopération;
- ▶ renforcer l'information et la communication sur des domaines d'intérêt communs.

5.2.4. Les activités au sein de l'AICESIS



L'Association a pour objet, dans le respect total de l'indépendance de chacun de ses membres, de favoriser et de promouvoir le dialogue et les échanges entre ses membres, et de façon plus large, d'encourager le dialogue entre partenaires économiques et sociaux dans le monde.

L'Association se propose d'encourager la création de CES dans les États qui n'en possèdent pas, et de contribuer, par l'échange de travaux et l'organisation de rencontres, à la prospérité et au développement économique des peuples, et à l'émergence, dans le respect mutuel et dans la paix, des sociétés civiles démocratiques, conformément aux principes des Nations-Unies et de la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

En 1999, la sixième rencontre a conféré un cadre formel à cette coopération en créant l'Association internationale des CES sous forme d'asbl à laquelle adhère le CES luxembourgeois.

L'Association entend par la communication des études menées en matière économique et sociale, par le développement des rencontres entre Conseils, contribuer au développement des citoyennetés économiques et sociales et, par là, au développement, dans la paix, des sociétés civiles.

L'AICESIS bénéficie du statut **d'observateur auprès de l'OIT⁸, de l'ECOSOC⁹ et de la FAO¹⁰**.

Le 10^{ème} Congrès des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires du 19 au 21 juin 2007 à Beijing a eu comme thème principal «*Intensifier la coopération internationale, promouvoir un développement commun, construire un monde harmonieux*».

⁸ Organisation Internationale du Travail

⁹ United Nations Economic and Social Council

¹⁰ Food and Agriculture Organization



Le Bureau du CES a participé à l'assemblée générale de l'AICESIS à Rome, le 12 et 13 juin 2008, qui portait sur le thème suivant «*Développement avec équité et responsabilité environnementale*».

Les travaux de l'AICESIS peuvent être consultés sur le site: www.aicesis.org

5.2.5. Les activités des Sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires

Les CES et institutions similaires se réunissent annuellement pour arrêter des déclarations et des rapports communs à transmettre aux Sommets politiques Euromed.

La déclaration 2007 portait sur les questions relatives à la participation de la société civile dans le partenariat Euromed et à la politique européenne de voisinage, au renforcement des structures participatives dans les pays partenaires du sud, à la compétitivité et à la cohésion sociale dans une zone Euromed intégrée, au suivi de la Conférence ministérielle Euromed sur le rôle des femmes dans la société et aux initiatives de la société civile en faveur de la jeunesse.

La déclaration 2008 portait sur la participation de la société civile au Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, à la liberté d'association et au renforcement des structures participatives dans les pays partenaires, à la dimension européenne et les pays partenaires, à l'accès des femmes à la vie économique et sociale et à la mise en place d'un espace de libre échange dans la région.

Le Bureau du CES a participé à l'élaboration du rapport sur «*Les facteurs favorisant l'accès des femmes à la vie économique et sociale et l'accroissement de leurs qualifications dans le contexte du développement national, régional et mondial*».

Le Bureau du CES a également collaboré au projet TRESMED3.

TRESMED3 vise à soutenir le renforcement du rôle consultatif des partenaires économiques et sociaux, en vue de faciliter leur participation au processus de prise de décisions et de les impliquer, de manière plus intense, dans le partenariat euro-méditerranéen, en créant en même temps un modèle d'intégration représentative au sein de la politique de voisinage.

TRESMED3 (2008-2010) part des résultats obtenus et de l'expérience accumulée dans ses deux éditions précédentes, en continuant les progrès dans le cadre de l'institutionnalisation du dialogue social et de la démocratisation de la zone euro-méditerranéenne.

Le Président du CES, M. Romain Schmit a participé au séminaire de 2008 qui a eu lieu à Portoroz en Slovénie sous le titre de «*European Neighbourhood Policy: The Action Plans-Future Developments*». Le Président a présenté ses réflexions sur le sujet «*Competitiveness and productivity – between business efficiency and worker rights*». Le Président a insisté sur le fait que le projet TRESMED3 représente une opportunité unique pour que ces aspects soient traités au sein même des différents Conseils Economiques et Sociaux et dans les différentes enceintes du dialogue social structuré. Le dialogue social permanent et la volonté de rechercher des solutions consensuelles aux problèmes sont les préalables et le garant pour contribuer à la prospérité économique, à la cohésion sociale et à la paix.

Les travaux des CES Euromed peuvent être consultés sur le site du CESE, qui assure le secrétariat des Sommets.

www.eesc.europa.eu/sections/rex/euromed/index_fr.asp?id=3090rexfr

5.2.6. Les activités au sein de l'UCESIF

En 2003, le Bureau du CES a convenu de l'adhésion à l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires de la Francophonie (UCESIF). Cette Union a été officiellement mise en place au mois de novembre 2004. L'UCESIF se réunit à l'occasion des rencontres internationales et des Assemblées générales de l'AICESIS.

Mobilisés par la Journée internationale de l'Enfance et suite aux témoignages rassemblés sur les initiatives prises par les pays membres, les Conseils économiques et sociaux de l'espace francophone, réunis en Assemblée générale le 19 juin 2007 à l'occasion de la 10^{ème} Rencontre internationale de l'AICESIS à Beijing, ont unanimement décidé de donner la priorité, dans toutes leurs actions nationales, à la protection de l'Enfance.

L'ensemble des travaux se situe dans la perspective de la célébration en 2009 du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

5.3. Les relations bilatérales

5.3.1. La Coopération avec le CES de Lorraine

Pour des raisons différentes, le Grand-Duché de Luxembourg et la Lorraine sont les partenaires les plus impliqués, territorialement, mais aussi socialement et économiquement, par l'impact des échanges transfrontaliers au sein de l'espace de la Grande Région. Afin de répondre aux défis et avec le but de mieux organiser, de part et d'autre des frontières, l'évolution des espaces de vie transfrontaliers, le CES de Lorraine, présidée par M. Roger Cayzelle, a proposé d'entamer une coopération avec le CES luxembourgeois.



M. Roger Cayzelle, *Président du CES de Lorraine* et M. Romain Schmit, *Président du CES de Luxembourg*, entourés des membres de leurs bureaux respectifs

Une première réunion commune des Bureaux des CES portant sur les réflexions en vue d'une approche prospective d'un développement économique et social intégré a eu lieu le 25 mai 2007 au siège du CES du Luxembourg. Le Président M. Romain Schmit a souligné toute l'utilité d'une telle démarche, étant donné l'interdépendance des économies respectives. Le CES luxembourgeois intègre depuis toujours la donnée transfrontalière dans ses analyses.

Suite à la publication par le CES de Lorraine de l'étude sur «*L'enjeu transfrontalier, au cœur du développement de la Lorraine - Une urgence - le Luxembourg*», les Bureaux des CES se sont réunis le 19 octobre 2007 au siège du CES lorrain pour en débattre.



Pour montrer l'attachement des acteurs socioprofessionnels lorrains à la démarche transfrontalière et à l'approche en termes de Grande Région, le Bureau du CES lorrain a tenu sa réunion de travail de semestre le 4 juillet 2008 au Grand-Duché de Luxembourg. Le Bureau du CES luxembourgeois, représenté par le Vice-Président, M. Raymond Hencks et la Secrétaire Générale, Mme Marianne Nati-Stoffel du CES luxembourgeois, ont participé à cette réunion, de même que le Président du CES de la Grande Région, M. Norbert Geisen. Les échanges de vues portaient sur l'étude de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) «*La Lorraine dans la Grande-Région - La nouvelle frontière*».

5.3.2. La Coopération avec le CES de la République de Guinée

La coopération entre le CES de la République de Guinée et le CES du Luxembourg a été initiée en 1997, année de la création du CES guinéen, et poursuivie depuis avec l'appui du Premier Ministre, M. Jean-Claude Juncker et des Ministres de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Charles Goerens et M. Jean-Louis Schiltz.

Afin de développer le dialogue social en République de Guinée, le CES s'est proposé de lancer un programme de coopération pour améliorer la production, la disponibilité et l'utilisation des statistiques économiques et sociales en Guinée par les acteurs socio-professionnels guinéens.

Le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, M. Jean-Claude Juncker et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, convaincus de l'apport du dialogue social à la cohésion sociale et à la bonne gouvernance, ont décidé de soutenir cette coopération de longue date entre les deux CES. Un soutien financier a ainsi

été alloué au CES du Grand-Duché de Luxembourg, afin que soit mené un programme d'appui à l'amélioration des informations statistiques nécessaires et de leurs conditions d'utilisation pour développer le dialogue entre partenaires sociaux en Guinée.

Pour concevoir et mener à bien ce projet, le CES a cherché à collaborer avec des experts et des organismes internationaux qui disposent d'un savoir faire et d'une expérience reconnus dans les domaines visés. En effet, le CES voulait directement agir sur la disponibilité de données économiques et sociales et renforcer les capacités du CES guinéen à utiliser ces données. Le CES a ainsi fait appel à un expert en matière de coopération dans le domaine statistique, M. Daniel BYK, qui a aidé le CES à concevoir ce projet. Les autres partenaires du CES sont:

- ▶ InWent - Zentrum für Wirtschafts-, Umwelt- und Sozialstatistik pour le volet «formation», aussi bien des producteurs que des utilisateurs de statistiques, et
- ▶ Paris 21 - Partnership in Statistics for Development in the 21st Century (OECD) pour la mise en place des volets «programme statistique accéléré» et «finalisation de la stratégie nationale pour servir de dialogue social»;
- ▶ CEPS-INSTEAD;
- ▶ M. Fernand Goldschmidt, Consul honoraire de la République de Guinée au Grand-Duché de Luxembourg.

En vue de peaufiner la coopération entre les deux CES et les deux principaux intervenants, InWent et Paris 21, deux réunions de travail ont eu lieu.

M. Georges SANTER, Ambassadeur du Luxembourg à Paris a accueilli le 10 juin 2008 le Bureau du CES et le Président du CES guinéen M. Michel Kamano pour finaliser le projet de coopération.



De gauche à droite: Mme Marianne Nati-Stoffel, *Secrétaire Générale*
 M. Serge Allegrezza, *Vice-Président*
 M. Bobo Camara, *Secrétaire Général du CES de la République de Guinée*
 M. Michel Kamano, *Président du CES de la République de Guinée*



L'appui prévu au CES guinéen comporte un important volet statistique qui a pour objectif concret de permettre au CES de Guinée de produire un tableau de bord analytique des objectifs de développement du Millénaire (ODM).

Trois idées directrices président aux actions prévues:

- ▶ Former les acteurs potentiels du dialogue et du débat autour du CES.
- ▶ Apporter un soutien à l'exploitation et à l'utilisation des résultats d'enquêtes déjà conduites sur le terrain.
- ▶ Appuyer la finalisation d'une stratégie nationale de développement de la statistique.

L'ensemble de ce programme associe étroitement le CES et la DNS de Guinée (Direction nationale de la statistique). Il s'agit de créer les conditions d'un dialogue fécond entre producteurs de données statistiques et utilisateurs de celles-ci en Guinée.

Une réunion avec InWent, Paris 21 et le CEPS a eu lieu le 2 octobre 2008 au siège du CES.



Cette réunion avait pour objectif de fixer les étapes concrètes de la réalisation du projet en trois volets:

Pour ce qui est du volet «Formation producteurs - utilisateurs», InWent, expert en matière de formation pilote aux statistiques organisera des séminaires en deux étapes distinctes. Pour la première, utilisateurs et producteurs travaillent chacun de leur côté pour acquérir les connaissances de base et réaliser une première mise en œuvre. Pour la seconde, les deux groupes seront mis ensemble et l'apprentissage mutuel et le dialogue seront la règle.

Le volet «Analyse et diffusions des données statistiques» comporte deux objectifs principaux. Le premier de nature globale est de faire acquérir les techniques d'analyse en matière socioéconomiques. Le second est plus spécifique et doit permettre la réalisation d'un tableau de bord du développement des objectifs du Millénaire par le CES de Guinée.

Par ailleurs, deux stagiaires seront accueillis par le CES à Luxembourg. Leur programme de travail comportera deux volets: acquisition de connaissance et préparation du tableau de bord. Pour ce faire, ils seront encadrés notamment par des experts du STATEC et du CEPS. Les deux stagiaires se familiariseront ainsi avec toute une série de techniques et d'outils d'analyse en démographie, économie et données sociales.

Pour ce qui est de l'exploitation des résultats d'enquêtes - le volet «*programme statistique accéléré*» (PSA/DPA) - la Direction nationale de la Statistique (DNS) sera le partenaire de PARIS 21. Ce dernier assure la supervision et le suivi technique (diagnostic détaillé, élaboration d'un programme de travail détaillé, suivi, fournitures des logiciels). Conformément aux objectifs généraux du PSA, il s'agit de renforcer les capacités nationales de gestion des micro-données, de renforcer les programmes d'enquêtes et les capacités nationales d'analyse statistique, en premier lieu au sein du CES.

L'adoption d'une stratégie nationale de développement de la statistique va faciliter le dialogue entre partenaires économiques et sociaux. Elle fournit non seulement le cadre de développement du système national, mais aussi la référence pour l'organisation du soutien financiers des différents bailleurs de fonds (multilatéraux- Banque mondiale ou UE- ou bilatéraux).

En concertation avec le CES de Guinée, le CES Luxembourg rédigera et présentera à la fin du projet un rapport final détaillé sur toutes les étapes de la coopération.

La convention de coopération entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et le CES a été signée par Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et par M. Romain Schmit, Président du CES.

La convention relative aux différentes étapes de la mise en œuvre de la coopération a été signée le 7 novembre 2008 à Conakry par M. Michel Kamano, Président du CES de la République de Guinée et par M. Serge Allegrezza, Vice-Président du CES du Grand-Duché de Luxembourg.

5.3.3. *La collaboration avec le Conseil économique, social et environnemental de la République française*

Les Conseils économiques et sociaux de France et du Luxembourg ont initié en février 2007 une information réciproque sur les services d'intérêt général dans le cadre du réseau des CES de l'UE. M. Raymond Hencks, dans sa double fonction de Vice-Président du CES et de membre du CESE, au sein duquel il a été rapporteur du groupe d'étude sur «*L'avenir des services d'intérêt général*», a présenté les travaux du CES luxembourgeois et du CESE à la délégation pour l'Union européenne du CESE de France.

5.3.4. *La participation au Premier Forum de la société civile balte*

Le CESE a organisé le Premier Forum de la société civile organisée balte à Riga, en République de Lettonie, les 25 et 26 septembre 2008.

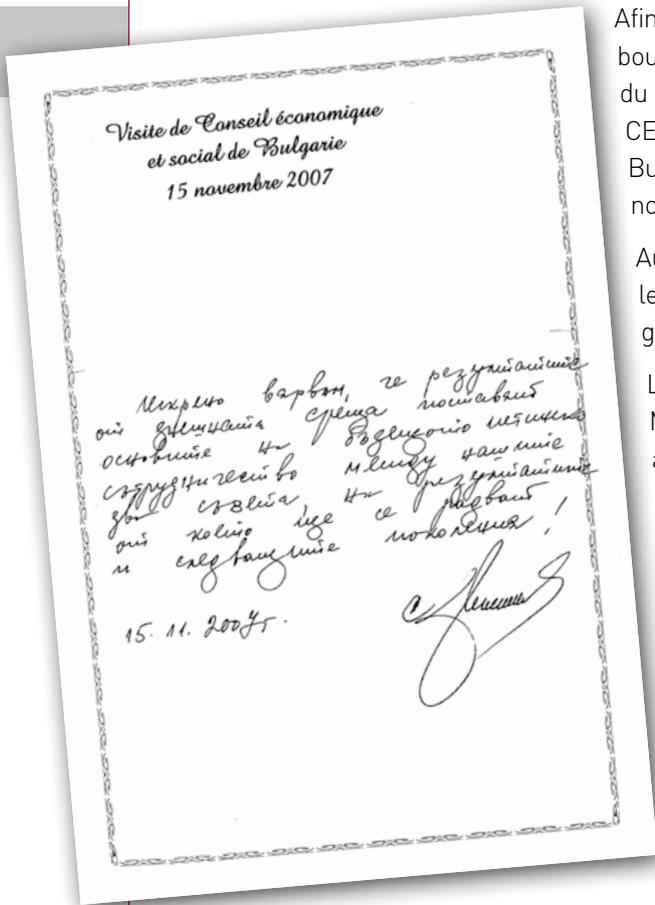
L'objectif de la conférence était d'offrir à la société civile balte l'occasion de confronter leur propre expérience avec les autres organisations de Conseils économiques et sociaux des Etats membres de l'Union européenne.

A la demande du CESE et de la délégation lettone, Mme Marianne Nati-Stoffel, Secrétaire Générale, a présenté l'expérience luxembourgeoise en matière de dialogue social, et plus particulièrement, les missions et le fonctionnement du CES luxembourgeois.

5.3.5. *Le CES de Bulgarie en visite au Luxembourg*



De gauche à droite: M. Romain Schmit, *Président* - Mme Marianne Nati-Stoffel, *Secrétaire Générale* - M. Raymond Hencks, *Vice-Président* - M. Lalko Dulevski, *Président du CES de Bulgarie* - M. Yourii Spiriev, *Secrétaire Général du CES de Bulgarie*.



Afin d'approfondir les échanges entre la Bulgarie et le Luxembourg dans un cadre bilatéral et à la demande du Président du CES de la République de Bulgarie, M. Lalko Dulevsky, le CES du Luxembourg a accueilli une délégation du CES de Bulgarie à l'occasion de sa venue à Luxembourg les 14 et 15 novembre 2007.

Au cours des dernières années, les deux pays ont approfondi leurs relations, notamment à travers les réunions et échanges de vues à l'occasion des réunions supranationales.

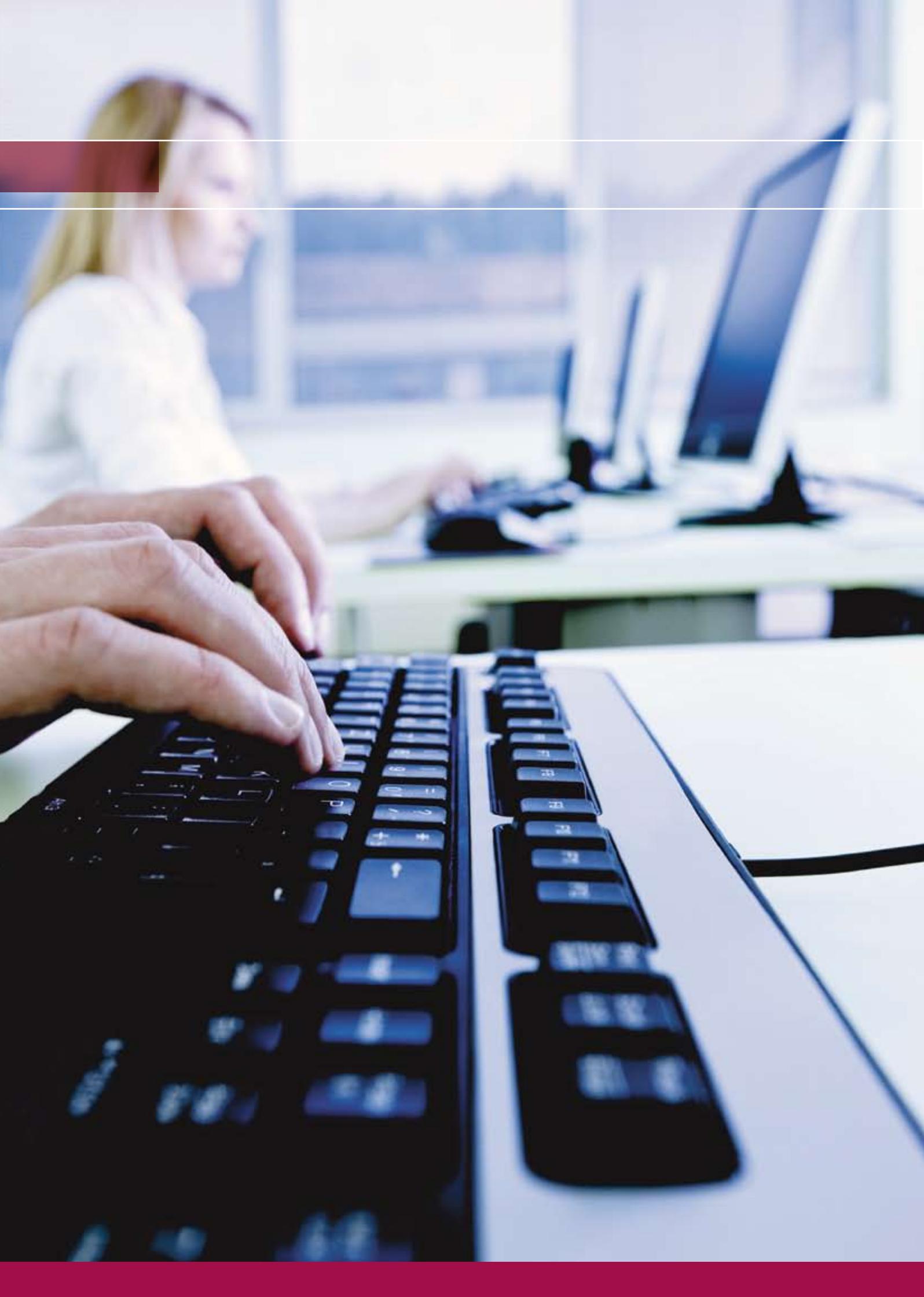
La réunion de travail du Bureau du CES avec le Président M. Lalko DULEVSKI, et Yourii SPIRIEV, Secrétaire Général, a eu lieu le 15 novembre 2007 au siège du CES. Cette rencontre était l'occasion d'un échange de vues approfondi sur les rôles respectifs des deux CES auprès des autorités nationales. Des thèmes d'analyses communs ont pu être identifiés.

5.3.6. Visite d'un représentant du CES du Sénégal

Une entrevue entre le Bureau du CES luxembourgeois et **M. Papa Nalla Fall**, rapporteur général du Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales (CES) du Sénégal a eu lieu dans les locaux du CES luxembourgeois le 10 octobre 2007.



De gauche à droite: M. Serge Allegrezza, *Vice-Président* - Mme Marianne Nati-Stoffel, *Secrétaire Générale* - M. Papa Nalla Fall, *Rapporteur Général du Conseil de la République du Sénégal* - M. Romain Schmit, *Président* - M. Raymond Hencks, *Vice-Président*.

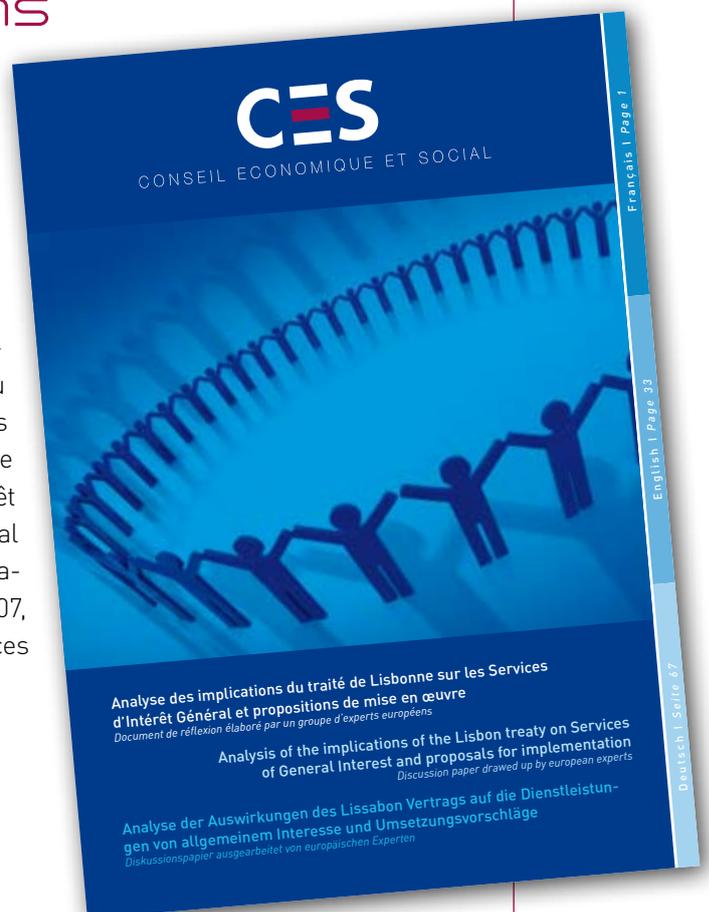




De gauche à droite: M. Raymond Hencks, *Vice-Président* - M. Pierre Bauby, *Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général* - M. Stéphane Rodrigues, *Avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Paris* - M. Romain Schmit, *Président* - M. Nicolas Schmit, *Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration* - M. Joël Hasse Ferreira, *Député du Parlement européen*

6. Conférence de haut niveau sur les implications du traité de Lisbonne sur les services d'intérêt général

Lors de leur rencontre annuelle à Lisbonne le 24 novembre 2006, les CES nationaux et le CESE avaient convenu d'entamer une coopération pour réfléchir sur les grandes orientations et principes à retenir dans un cadre juridique européen sûr et transparent en matière de services d'intérêt général. Dans ce contexte, le Conseil Economique et Social du Grand-Duché de Luxembourg a organisé, en collaboration avec Europaforum.lu et le CESE le 15 novembre 2007, une conférence de haut niveau sur la promotion de services d'intérêt général sûrs, efficaces et durables.





De gauche à droite: M. Stéphane Rodrigues, *Avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Paris* -
M. Romain Schmit, *Président*

Lors de cette conférence, réunissant M. Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration, des représentants des CES nationaux, du CESE et de la société civile organisée, il a été décidé d'instaurer un groupe de réflexion de haut niveau, chargé d'élaborer une analyse des implications du traité de Lisbonne sur les services d'intérêt général, et de proposer les mesures de mise en application requises pour donner un contenu au nouveau cadre législatif issu du traité de Lisbonne.

Le document final «Analyse des implications du traité de Lisbonne sur les services d'Intérêt Général et propositions de mise en œuvre», réalisé par le groupe d'étude institué à cet effet, a dégagé les éléments nouveaux contenus dans le traité de Lisbonne, les potentialités et conséquences. Il propose des mesures de mise en application pour donner un contenu au nouveau cadre légal.¹¹

Ce document a été présenté au niveau national, aux forces vives et au monde politique et, lors de conférences internationales, au Parlement européen, au Comité des Régions, au Comité Economique et Social européen et lors du Forum Social à Paris.



De gauche à droite: Mme Marianne Nati-Stoffel,
Secrétaire Générale
M. Nicolas Schmit, *Ministre délégué
aux Affaires Etrangères et à l'Immigration*



De gauche à droite: M. Joël Hasse Ferreira, *Député du Parlement européen*
M. Nicolas Schmit, *Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration*
M. Raymond Hencks, *Vice-Président*

¹¹ L'étude peut être consultée sur le site du CES: www.ces.etat.lu

7. Une nouvelle image du CES tournée vers l'extérieur - La maison du dialogue social permanent

7.1. Un nouveau sigle adapté aux nouvelles données



Quarante ans après sa création, le CES a décidé de changer son identité visuelle pour souligner la dynamique et l'identité propre de l'institution. A la fois simple et épuré, ce graphisme, qui est la signature de l'institution, véhicule parfaitement l'image dont le CES veut se doter: celle d'une maison du dialogue ouvert pour construire l'avenir. Le nouveau logo arborera désormais tous les documents et autres supports servant à la communication du Conseil.

7.2. Le lancement du nouveau site interactif du CES

Le nouveau site Internet du CES s'inscrit dans la continuation de l'effort de modernisation de l'image du CES entamée avec l'adoption du nouveau logo en 2007. Le nouveau site fait partie intégrante des projets «eLuxembourg» liés à la gouvernance électronique et à la modernisation de l'Etat. Il a été réalisé en conformité avec le Plan directeur pour la gouvernance électronique de l'Etat et le nouveau référentiel de normalisation pour les sites web du Gouvernement luxembourgeois (ReNo). Il répond aux derniers standards de qualité et de normalisation qui ont été fixés pour l'ensemble des sites web de l'Etat en 2007 (incluant des aspects fonctionnels, des fonctionnalités communes - p.ex. «Nouveau sur ce site», «Contact», «Feed-back», etc. - des aspects d'ergonomie, des aspects d'accessibilité, des aspects d'architecture de l'information, des aspects de design fonctionnel et de design graphique - avec la mise en place d'une «Corporate identity» - et des aspects techniques, avec la mise en place d'une infrastructure centrale). Le contenu du nouveau site a été largement étoffé et sa structure a été complètement repensée. Elle répond à des critères d'ergonomie élevés, afin de permettre une navigation aisée et intuitive et de garantir un accès rapide à l'information recherchée. Dès que les derniers problèmes de sécurisation sont réglés, le site offrira aux membres du CES la possibilité d'accéder, par mot de passe, aux documents de travail et autres en relation avec les avis en cours.



Annexes

LES MEMBRES DU CES ET DU CES ÉLARGI¹²

GROUPE PATRONAL

Membres effectifs

BLEY Pierre
DENNEWALD Robert
ENSCH Paul
FERBER Alphonse
GEISEN Norbert
GRAMEGNA Pierre
HALLER Lucien
HAMMELMANN Paul
KNEIP Gary
KRIER Pierre
MEYER Jean
NOTHUM Thierry
ROMMES Jean-Jacques
SCHMIT Romain
SEYLER Patrick
SOISSON Nicolas
WEBER Perry
WEYER Marc

Membres suppléants

SEYWERT Claude
BLUM Joseph
BRACHMOND Michel
SCHROEDER Camille
KREMER Pierre
EMERING Paul
WILLEMS Josiane
ORIGER Paul-Charles
SALES Jos
PROST Franz
HOFFMANN Marc
ERNSTER Fernand
DE CILLIA Serge
KUHN Roland
JUNG Christophe
WINKIN René
WIRTZ Joe
LEONARDY Aly

Remplacements:

M. SEYLER Patrick est nommé membre suppléant
en remplacement de M. WILWERS Claude, démissionnaire - 10.02.2007

M. SEYLER Patrick est nommé membre effectif
en remplacement de M. JUNCK Paul, - 27.07.2007

M. JUNG Christoph est nommé membre suppléant
en remplacement de M. SEYLER Patrick - 27.07.2007

M. KNEIP Gary est nommé membre effectif
en remplacement de M. LAMBORELLE Erny, démissionnaire - 12.10.2007

M. SALES Jos est nommé membre suppléant
en remplacement de M. KNEIP Gary - 12.10.2007, nommé membre effectif

¹² Situation au 31 décembre 2008 - Le CES élargi comprend, outre les membres du CES, les membres des délégations luxembourgeoises du CESGR et du CESE.

GROUPE SALARIAL

Membres effectifs

BERTEMES Alexandra
PIZZAFERRI René
DREWS Armand
DURY Patrick
HENCKS Raymond
KINN Alain
MERSCH Marcel
MULLER Georges
NIELES Danièle
PEREIRA Carlos
DETAILLE Marcel
REDING Jean-Claude
REUTER Erny
ROELTGEN André
TREMUTH Norbert
WAGENER Marco
WEBER Robert
WOLFF Romain

Membres suppléants

BACH Georges
BERNARDINI Jean-Claude
EISCHEN Véronique
GOEREND Marcel
CONTER Jean-Claude
HOLLERICH Hubert
BAUDOT Jean-Paul
MERGEN Pierre
SANTINI Renata
DAUBENFELD Romain
SPELTZ Fernand
CLEMENT Nico
SCHILTZ Camille
GOELHAUSEN Marco
MELMER Roger
HOFFMANN Nico
GOERGEN Viviane
HEISER Claude

Remplacements:

M. BERNARDINI Jean-Claude est nommé membre suppléant en remplacement de Mme BOLY Chantal, démissionnaire - 18.04.2008

M. HOFFMANN Nico est nommé membre suppléant en remplacement de M. DUSCHENE Jean - 18.04.2008

M. DETAILLE Marcel a démissionné le 1^{er} août 2008

GROUPE DES REPRÉSENTANTS DIRECTEMENT NOMMÉS PAR LE GOUVERNEMENT

ALLEGREZZA Serge
HANSEN Paul
REINESCH Gaston

MANNES-KIEFFER Elisabeth
HOFFMANN Jean
BELLOT Alain

DÉLÉGATION LUXEMBOURGEOISE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GRANDE RÉGION

Membres effectifs

GEISEN Norbert
*Président du CESGR
Président de la Fédération des Artisans*

GOERGEN Viviane
Secrétaire Générale adjointe du LCGB

GRAMEGNA Pierre
Directeur de la Chambre de Commerce

GUARDA-RAUCHS Alexandra
Conseiller de direction adjoint

GUEDES Carlos
Attaché de Gouvernement 1^{er} en rang

REDING Jean-Claude
*Représentant de la délégation lux.
Président de la Confédération Générale du
Travail (CGT-L)*

Secrétariat

NATI-STOFFEL Marianne
Secrétaire Générale du CES

Membres suppléants

DECKER Marc
*Membre élu de la Chambre de
Commerce*

MORGENTHALER Nathalie
Conseillère politique au LCGB

THELEN Carlo
*Membre du Comité de direction de
la Chambre de Commerce*

CLEMENT Nico
Membre du Bureau exécutif de l'OGB-L

DÉLÉGATION LUXEMBOURGEOISE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

HENCKS Raymond

Représentant de la délégation luxembourgeoise au sein du Bureau du CESE

Membre du comité exécutif de la CGFP

Direction de l'Entreprise des P&T

Service des Affaires Sociales

RECKINGER Paul

Président de la Chambre des Métiers

REDING Jean-Claude

Président de l'OGB-L

SCHADECK Robert

Coordinateur des mesures sociales de réinsertion (LCGB)

SEYLER Patrick

General manager, ARCELOR-MITTAL

WILLEMS Josiane

Directeur de la Centrale Paysanne

Secrétariat

NATI-STOFFEL Marianne

Secrétaire Générale du CES

Remplacement:

M. JUNCK Paul a été remplacé par M. SEYLER Patrick - 2.10.2008

LE SECRÉTARIAT

Mme NATI-STOFFEL Marianne
Secrétaire Générale



M. REUTER Jeff
Attaché de direction



Mme MENEI Martina
Attachée de direction



Mme MULLER-PICCO Ilda
Secrétaire de direction



Mme DIETZ Claudine
Secrétaire



Melle STUMM Sandy
Secrétaire



Mme BRAUN Claire
Secrétaire administrative







CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CENTRE ADMINISTRATIF PIERRE WERNER

13 rue Erasme • L-1468 LUXEMBOURG • B.P. 1306 • L-1013 LUXEMBOURG
Tél. +352 43 58 51 • Fax +352 42 27 29 • www.etat.lu/ces • ces@ces.etat.lu